



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents
Et représentés : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 24 juin 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- Mme Mélanie DEMUTH, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- M. Yann AUDEGOND qui a donné pouvoir à M. Fabien ULMANN
- Mme Charlyne SCHLOSSER a donné pouvoir à Mme Anne GIRARD
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHLOSSER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-22

4-MOTION DE SOUTIEN AU GERPLAN DE LA CEA

M. le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour adopter la motion suivante, dont il donne lecture à l'assemblée.

Considérant que la gestion durable de l'espace rural et périurbain est essentielle pour préserver l'environnement, soutenir l'agriculture locale, promouvoir une alimentation de qualité et valoriser les paysages ;

Considérant que le GERPLAN, initié par la CEA, vise à mobiliser les acteurs locaux – élus, agriculteurs, associations, institutions, entrepreneurs et citoyens – afin d'élaborer et de mettre en œuvre des actions concrètes pour une gestion équilibrée et durable du territoire ;

Considérant que, depuis son lancement, le GERPLAN a permis la réalisation de plus de 1.300 actions portées par diverses entités locales, témoignant de son efficacité et de son impact positif sur le territoire alsacien ;

Considérant que le GERPLAN favorise des initiatives en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, de l'agriculture et de l'alimentation, du mieux-vivre ensemble, ainsi que de l'amélioration du cadre de vie et des paysages ;

Considérant que le GERPLAN offre un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de projets locaux, soutenus financièrement par les collectivités, contribuant ainsi au développement durable, à la qualité de vie et à la solidarité entre les habitants du territoire ;

Considérant que la démarche GERPLAN est en adéquation avec les objectifs nationaux et européens en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de promotion de l'agriculture locale, ainsi qu'avec les projets en cours, tels que les trames vertes et bleues ;

Considérant que sur le territoire de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE, le GERPLAN, avec l'appui des Communes et de la Communauté de Communes, a contribué à la réalisation de plus de 150 projets dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, des milieux naturels, ainsi qu'au lancement et à la pérennisation du programme des éco-jardiniers. Il a également encouragé la création des vergers, de ruchers, d'espaces où la nature est préservée, et a soutenu des projets éducatifs en collaboration avec les écoles ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **EXPRIME** son soutien au PLAN DE GESTION DE L'ESPACE RURAL ET PERIURBAIN (GERPLAN) de la COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ;
- **ENCOURAGE** la CEA à poursuivre son engagement et son accompagnement technique et financier dans le cadre de la démarche GERPLAN et de tout programme visant à protéger et restaurer la biodiversité, l'environnement et notre cadre de vie ;
- **ENCOURAGE** les acteurs locaux à continuer de proposer et de mettre en œuvre des actions innovantes, contribuant ainsi à la préservation et à la valorisation de notre territoire, de ses ressources et du lien indéfectible entre les habitants et leur environnement.
- **CHARGE M. le Maire** de notifier la présente motion à
 - Monsieur le Président de la CEA
 - Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s d'Alsace du territoire.

Pour 12

contre /

abstention /

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
SEPOIS LE HAUT le 24 juin 2025
Le Maire,
Fabien ULMANN

